

PRESENTS: Mmes MASSAUD, NICKERT, GUITOU

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, PORTAL, ROULLAND

ABSENTS: Mme FRAYSSE : procuration à Mr Patrick BERNARD

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Camping : choix des nouveaux gérants, désignation du régisseur de recettes, fonds de caisse, Bail commercial.
- Mise en conformité camping.
- Présentation et approbation du rapport de l'enquête publique concernant les Périmètres de protection du captage d'eau potable.
- Rapport des commissions et du Conseil Communautaire.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 13 avril 2010

➔ Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Camping : choix des nouveaux gérants, désignation du régisseur de recettes, fonds de caisse, bail commercial.

Mr Le Maire cède la parole à Alain Delvert, Président de la commission Camping.

Mr Delvert remercie tous ceux qui ont participé à la journée de nettoyage du camping.

Concernant le recrutement des salariés pour le camping : les offres d'emploi ont été déposées au Pôle Emploi à Souillac et affichées sur la commune.

Nous avons eu de nombreuses réponses, mais des personnes habitant très loin de notre région.

La commission a donc décidé de rencontrer les 2 personnes suivantes :

Mr Patrick LABORIE de Grolejac et Melle Julie JOAQUIM de Loupiac.

Ces 2 personnes ont été reçues indépendamment et dans un second temps se sont rencontrées au camping.

Ils semblent très motivés et prêts à travailler ensemble. Ils sont donc retenus.

Mr Le Maire va les recevoir vendredi 4 juin afin de convenir des contrats et déterminer la personne qui sera régisseur de recettes.

➔ Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour le choix de ces 2 personnes, et autorise le maire à signer l'ensemble des documents permettant ces embauches.

Mr Delvert informe que plusieurs sociétés souhaiteraient pouvoir bénéficier du camping de Lanzac. Il est à noter que SAFARAID dispose d'un emplacement par convention, et règle 250 euros. Afin de régulariser la présence de SAGATEAM (société allemande) une demande a été faite par email . UCPA (Union des centres sportifs de plein air) est très intéressé pour détenir un emplacement durant 2 mois d'été. Contact par email pour signer un engagement.

Mr Le Maire préparera un contrat rencontrera les responsables.

→ **Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.**

Fonds de caisse : Une délibération est proposée pour un fond de caisse de 100 euros

→ **Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.**

Bail Commercial : Proposition faite par Mr Le Maire d'un loyer de 50 euros TTC par mois pour la personne titulaire du contrat 20h qui exercera une activité professionnelle de petite restauration et vente de consommations.

→ **Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.**

Information de Mr le Maire : Sandrine Fraysse a fait part de sa recherche consistant à disposer de l' ADSL avec le serveur ORANGE (forfait liberté) pour 19,90 euros par mois. Il suffit de faire un avenant au contrat téléphone du camping. Le Conseil Municipal pense que c'est un élément positif recherché par certains vacanciers. Cette information sera publiée, et un panneau indiquera ce service à l'entrée.

A ce jour le camping de Lanzac est bien représenté sur le site de l'Office de Tourisme et l'adhésion est donc payée par la mairie.

→ **Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour l' ADSL au camping cet été, et mandate le maire pour établi ce nouveau contrat.**

Mise en conformité du camping.

M. LE Maire indique que SOCOTEC a relevé un bon nombre d'anomalies au niveau électricité, de plus il a consulté Mr Steil à plusieurs reprises en lui demandant de bien vouloir produire un devis pour ces mises en conformité. Ce dernier n'a jamais produit de documents, réalisant seulement les interventions urgentes. De ce fait, il a donc sollicité d'autres personnes et a eu une réponse d'INEO.

Pour lever l'ensemble des anomalies INEO a fait passer un devis d'un montant de 2926.61 EUROS ;

Le conseil municipal pense qu'il faut absolument faire ces travaux du fait que nous y recevons du public.

→ **Validé à l'unanimité pour que ces travaux soient effectués**

Approbation du rapport de l'enquête publique concernant les Périmètres de protection du captage d'eau potable.

Mr le Maire donne lecture de la conclusion du Rapport et Analyse du Commissaire Enquêteur du 08/04/2010. Il explique que l'on traite à ce jour l'eau à 2 endroits (au Pompage puis à La Durantie). Une solution est exigée par l'Agence Régionale de la santé de façon à ne plus injecter de chlore dans le puits. La solution sera de supprimer les points de livraison réputés « eau potable » entre le puits de captage et les premiers réservoirs. Une étude a été faite par la SAUR : devis relatif à la réalisation d'un branchement AEP pour la grange alimentée actuellement par le refoulement de la station : montant de 7141,90 euros TTC pour construire une canalisation d'environ 250 mètres à partir de chez M. Delpech jusqu'à la grange. La borne d'irrigation quand à elle serait conservée.

D'autre part, la conduite reliant Cieurac devra faire l'objet d'une étude particulière car elle est en très mauvais état, cassante, de plus quelques clients sont raccordés avant le réservoir de Cieurac.

→ **Validation du projet par le Conseil Municipal, sauf pour la recommandation évoquant une programmation d'étude prévoyant la séparation des eau potable et irrigation.**

Demande de l'ARS concernant la gêne du piézomètre PZ2 en vue de proposer l'arrêté d'autorisation d'exploitation à M. le Prefet. M. BLADIER et M. DOUMERC se sont entretenus avec le propriétaire et propose de supprimer ce point, en réalisant les travaux selon les exigences.

→ **Accord de principe du Conseil Municipal, le projet pourra évoluer pour être transmis au préfet.**

Rapport des commissions et du conseil communautaire

Mr Le Maire informe que le rapport du Conseil Communautaire va être envoyé par email à chaque conseiller municipaux.

Petite Enfance : Signature des conventions de mise à disposition entre la Communauté de Communes de Saint Sozy et Souillac.

Mise en place du Relais Assistante Maternelle à Souillac, qui devrait ouvrir ses portes en Septembre prochain, dans la crèche de l'entreprise Pivaudran, Rue de la Frégière : un bail civil d'une durée d'un an sera signé entre la Communauté de Commune et Mr Pivaudran.

Désignation de nos représentants au sein des C.A. des Associations parentales: on été proposées et désignées : Mme M. SOURNAC, Mme N. SOULIE CLEDEL et Mme J. GUITOU.

Validation de 2 heures de coordination en plus concernant la mission du Directeur pour la mise en place du R.A.M.

Tourisme : Signature des conventions de mise à disposition des locaux affectés au tourisme entre la Communauté de Commune Souillac Rocamadour et le Syndicat Mixte Touristique.

SPANC : Approbation de la modification du cycle et des tarifs : La nouvelle règlementation propose la fréquence maximale de contrôle de 4 à 8 ans : la commission propose de fixer à 6 ans le cycle des contrôles et de porter de 55^{euros} à 75 euros le coût unitaire de cette visite.

Rénovation du bâtiment communautaire - Contrat de maîtrise d'œuvre et MAPA

A l'issue d'un appel à candidature, c'est le groupement Froidefond/Villepontoux qui est retenu.

Pour les travaux d'aménagement des locaux communautaires, l'Etat vient d'attribuer une subvention au titre de la D.G.E. de 51.585 euros.

Signature des marchés publics : Programme voirie 2010 et acquisition d'une balayeuse

La commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise MARCOULY pour les travaux de voirie 2010 pour un montant de 119 759 € ht et l'entreprise VIATECH pour l'achat de la balayeuse pour 98950€ ht.

Création poste d'agent technique principal 2^{ème} classe.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'utilisation de la balayeuse, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe, à temps plein.

Le coût de l'heure de balayeuse avec chauffeur est portée à 40 euros. Chaque commune paiera cette prestation (heures de route décomptées). La balayeuse interviendra 3 jours par an sur la commune de Lanzac

Divers

Un lot va être vendu par la Communauté de Commune à Mr LAVIALLE (matériel de location) pour un montant de 57330 euros, il souhaite ensuite s'orienter vers de la location de Camping Car.

Informations et questions diverses

- 1) La commission bâtiments communaux a œuvré avec Mr Favresse et le métreur. Plusieurs actions ont été évoquées et des décisions seront prises :
 - Vider la Mairie et tout déplacer, ainsi que les archives à Cieurac. La Mairie sera transférée suite à une demande de dérogation soumise à la préfecture. La coordination des travaux reste délicate en raison des différents corps de métier, de la cantine scolaire, du personnel....
 - Le secrétariat de mairie sera transféré à Cieurac, ainsi que les Conseils Municipaux. L'information concernant ce transfert sera diffusée dans chaque boîte aux lettres dès que les dates seront arrêtées. Report des lignes téléphoniques, internet...
 - Le foyer rural sera inaccessible, ainsi que la salle des étourneaux durant 5 à 6 mois.
 - Des toilettes obligatoires seront installées (matériel double fonction couvrant les besoins du chantier et les besoins de la cantine).
- 2) Des plaques de crépissage du pigeonnier du bâtiment école sont tombées : Serge Doumerc et Laurent Roulland ont dû intervenir pour purger l'ensemble, de façon à assurer la sécurité. Un devis a été demandé à Sarl JACQ à Souillac pour la réparation du pignon de l'école : Mise en place d'un bardage avec étanchéité pour un montant de 2876,38 Euros TTC. **Proposition validée par le C.M.**

- 3) Formation Caces catégorie 1 prévue pour Laurent ROULLAND du 28 juin au 02 juillet (montant du devis : 478,40 euros TTC).
- 4) La commission communale des impôts va se réunir le 11 juin prochain.
- 5) Sylvie NICKERT propose une journée « marche pour le cancer » le 14 juillet. En soirée après s'être recueilli au monuments aux morts, le Conseil Municipal proposera une soirée grillades.
- 6) Courrier de la Direction départementale des territoires du Lot : non-conformité de la station d'épuration de Lanzac bourg. Cette non-conformité semble être liée à des eaux de pluie. La SAUR va nous proposer son aide « test à la fumée » pour détecter la provenance de ces eaux.
- 7) La parcelle A n° 1038 intéressant Mr BIELOW de Cieurac est évaluée à 200 euros. Une partie devra être conservée par la commune, et une servitude devra être inscrite sur l'acte dans le cas ou une suite soit donnée.
- 8) Courrier de la Préfecture du Lot : dotation exceptionnelle de 268 euros pour la commune de Lanzac (mission de réception et de saisie des demandes de passeports).
- 9) Droit de préemption non exercé pour la vente de la maison de Mr Cayrol.
- 10) Demande du « palmarès du cirque » pour une place sur le camping : Mr le Maire a donné une réponse négative.
- 11) Courrier reçu de Mr Barthélémy de Cieurac concernant la taxe de séjour : Mr Le Maire lui a rendu visite.
- 12) Mr le Maire proposera de tomber les arbres dans la cour de Mme Bousquet à Cieurac. Son accord évitera de nouvelles complications et un recours.
- 13) L'Association J.E.M.C.A. a fait une demande pour un hébergement sur le terrain de foot pour la nuit du 8 au 9 juillet, l'accès aux sanitaires leur sera accordé à condition qu'ils s'acquittent de la taxe de séjour. Mr le Maire a donné son accord.
- 14) Devis de l'APIE pour réaliser deux dalles de trottoirs à Laborie et pour débroussailler le camping.
- 15) Les auteurs des différentes dégradations (vitre de l'abri bus et vitres d'une caravane) ont été trouvés : Mr le Maire a convoqué les enfants, ainsi que leurs parents.

Fin de séance à 23 heures.